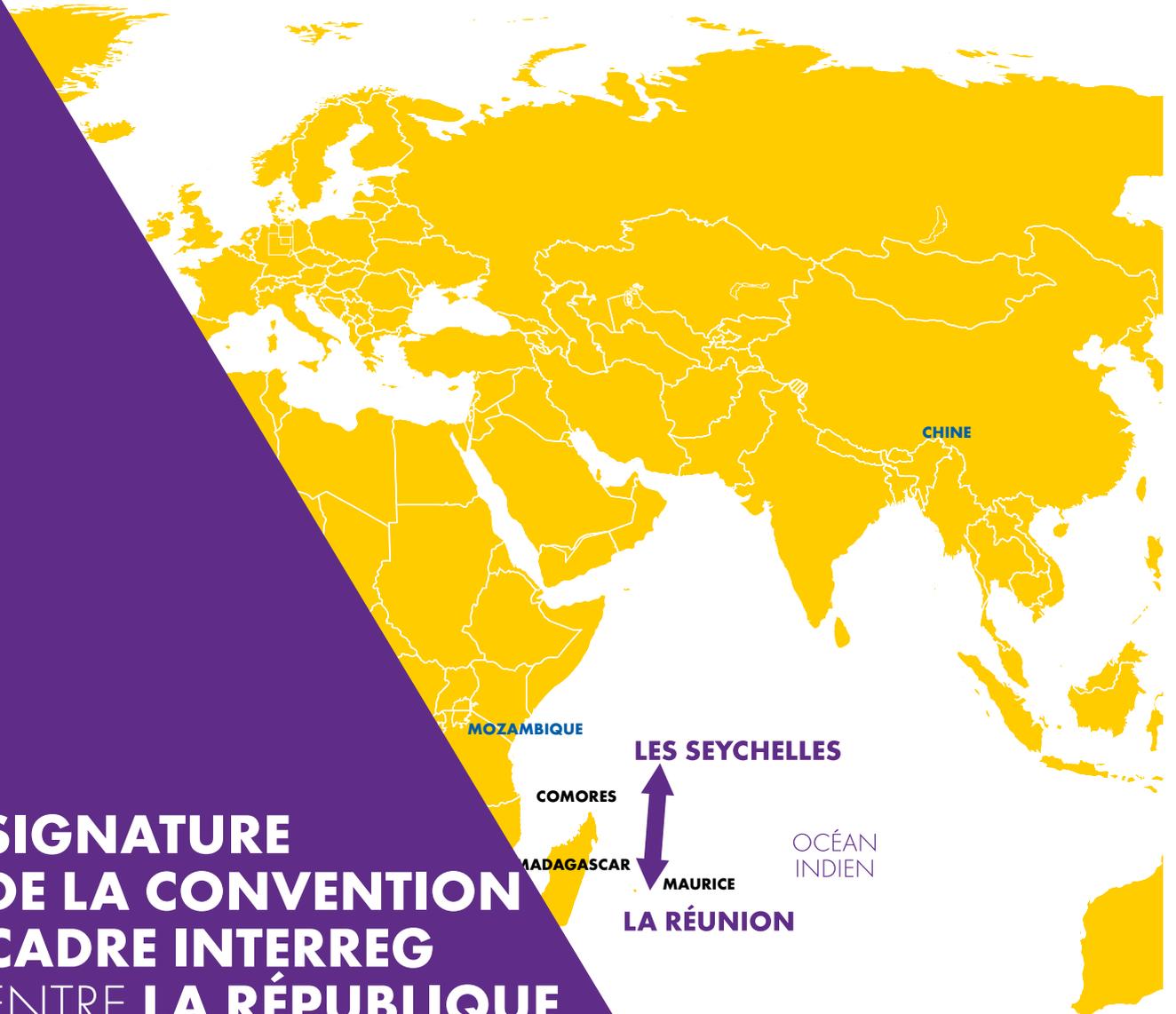


SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE INTERREG ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES ET LA RÉGION REUNION

AVEC L'EUROPE,
NOS RÉGIONS COOPÈRENT



SOMMAIRE

4

LA COOPÉRATION ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES ET LA RÉGION RÉUNION

> INTERREG V OI 2014-2020 POUR UN PARTENARIAT RENFORCÉ

> LA CONVENTION CADRE INTERREG ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES ET LA RÉGION RÉUNION : ENJEUX ET OBJECTIFS

9

LE PROGRAMME INTERREG : UN TREMLIN POUR L'EXPORT ET POUR L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

12

EN BREF : QU'EST CE QUE LE PROGRAMME INTERREG V OI 2014-2020



➤ PRÉAMBULE

La Région Réunion met en œuvre une stratégie résolument orientée vers le renforcement de la compétitivité du territoire de La Réunion.

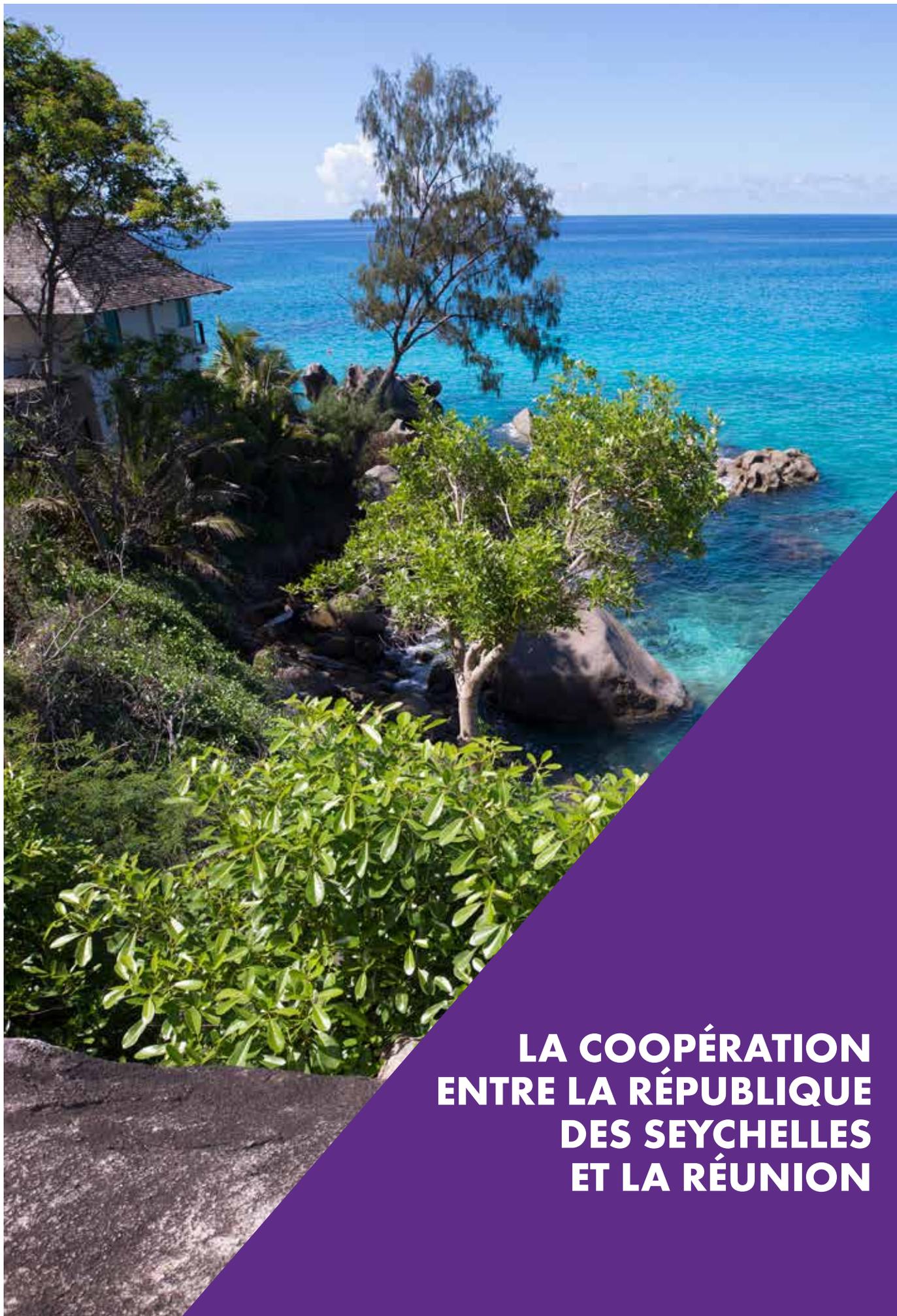
L'enjeu de cette insertion est de favoriser le développement de La Réunion et un codéveloppement mutuellement avantageux avec les pays de la zone de l'océan Indien.

La collectivité régionale conforte sa politique de développement économique à travers l'ouverture internationale et l'insertion régionale, au bénéfice de ses entreprises et de sa jeunesse.

Après La République de Maurice, l'Union des Comores et La République de Madagascar, la République des Seychelles confirme son intérêt au programme INTERREG V OI par la signature de la convention-cadre le 06 avril 2019.

Dans cette continuité, des actions concrètes seront conduites, parmi lesquelles des projets en faveur de la préservation de notre biodiversité, la valorisation de notre patrimoine culturel, l'éducation et la formation en particulier dans le secteur de la santé, le renforcement des volontaires de solidarité internationale, le développement des échanges économiques...

« ENSEMBLE, NOUS REPRÉSENTONS PLUS DE 30 MILLIONS D'HABITANTS, IL EST IMPÉRATIF QUE LE GRAND OCÉAN INDIEN SOIT LE THÉÂTRE POUR NOS ENTREPRISES, DE L'EXPRESSION DE LEUR TALENT ET DE LEUR ENGAGEMENT COMMUN. NOUS SOMMES À LA FOIS EUROPÉENS, AFRICAINS, INDIENS, CHINOIS ... NOUS DEVONS POUR NOS ENFANTS, AVOIR UNE VISION COMMUNE ».



**LA COOPÉRATION
ENTRE LA RÉPUBLIQUE
DES SEYCHELLES
ET LA RÉUNION**



LA COOPÉRATION ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES ET LA RÉUNION

INTERREG V OI 2014-2020 POUR UN PARTENARIAT RENFORCÉ

>HISTORIQUE

Les Seychelles figurent parmi les pays prioritaires (Maurice, Madagascar, les Comores...) de la politique de coopération régionale et d'ouverture internationale de la Région.

Depuis mars 2010, la collectivité régionale a donné une nouvelle impulsion économique à la coopération. Grâce au fonds européen dédié à la coopération, les relations entre les Seychelles et La Réunion se sont renforcées, notamment dans le domaine du tourisme avec le programme "des Îles Vanille" ou encore au niveau économique.

La coopération entre La Région et les Seychelles a été marquée notamment par plusieurs rencontres officielles mais aussi via INTERREG l'outil de coopération privilégié avec tous les pays partenaires de la zone.

Dès le lancement officiel du programme Interreg V Océan Indien (avril 2016), la convention cadre Interreg devient l'outil de coopération privilégié avec les pays partenaires de la zone.

La République des Seychelles a donné son accord, en mai 2015, pour participer au programme Interreg V Océan Indien pour la période 2014-2020.

La République des Seychelles a en effet souhaité établir un partenariat renforcé avec La Réunion dans le cadre du programme Interreg, à travers la signature de cette convention-cadre précisant les secteurs prioritaires et les modalités opérationnelles de ce programme aux Seychelles.

Le protocole de la convention cadre Interreg a été signé en octobre 2017.



> L'ANTENNE DE LA RÉGION RÉUNION À MAHÉ

La collectivité s'était engagée à implanter une représentation technique à Mahé (point inscrit au sein de la convention). Ainsi, la Région dispose, depuis octobre 2018 d'une antenne au centre de Victoria permettant d'accueillir les entreprises réunionnaises lors de leurs démarches de prospection.

Les missions de l'antenne :

- **entretenir des liens privilégiés** avec les autorités seychelloises, les acteurs du secteur public et du privé.
- **accompagner au quotidien les porteurs de projet** dans leur recherche de partenaires en faveur de la coopération
- **contribuer à améliorer les connaissances du marché seychellois et réunionnais** par la mise en réseau des différents acteurs et offre également un appui technique dans le secteur économique.
- **faciliter l'organisation et l'accueil de missions de prospections**
- accompagner les démarches des entreprises réunionnaises souhaitant s'implanter ou nouer des partenariats aux Seychelles
- **impulser** les partenariats et suivre les actions cofinancées par le programme Interreg.



Les Seychelles sont un partenaire important du programme Interreg :

sur les

125 PROJETS
OPÉRATIONNELS

sélectionnés au 31/12/2018,

43

impliquent
un partenaire seychellois,
dans des projets bilatéraux
ou multilatéraux,

soit **34,4 %**

des projets. Plusieurs autres projets
sont également en cours d'analyse
par les services de la Région.



LA CONVENTION CADRE INTERREG ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES ET LA RÉGION RÉUNION

> ENJEUX - OBJECTIF

La convention-cadre, est une stratégie de développement économique partagée pour favoriser la mise en oeuvre de projets de coopération communs.

La convention-cadre entre le pays tiers et l'autorité de gestion est :
→ prévue au règlement intérieur et au schéma général de gouvernance du programme INTERREG V oi 2014-2020,
→ un outil de mise en oeuvre du programme, elle précise le cadre juridique et le périmètre réagissant les relations entre les parties,
→ un outil de développement de la coopération territoriale, qui favorise l'insertion de La Réunion dans son environnement régional, et cible avec le pays tiers les points de convergence communs, en vue d'une action coordonnée, lisible, efficiente sur la période du programme INTERREG V OI 2014-2020

> PERIMETRE ET DOMAINE DE LA CONVENTION

La République des Seychelles et la Région Réunion ont identifié les axes de coopération prioritaires, les domaines d'intérêt commun, les secteurs de coopération prioritaires qui participeront à l'atteinte des objectifs du programme INTERREG V oi, qui sont les suivants :





LA CONVENTION CADRE INTERREG ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES ET LA RÉGION RÉUNION

Axes prioritaires	Objectif thématique de l'UE 2020	Objectifs spécifiques	Priorités et sujets d'intérêt communs
Axe I et II: Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien	OT 1: renforcer la RDI	Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI (pour le volet TF) de la zone OI (pour le volet TN)	Projets de recherche collaboratifs menés par des organismes de recherche de dimension régionale * Agro-nutrition * Santé / Biotechnologies * Changement climatique Démarches de diffusion et de valorisation de connaissances au service de la compétitivité et du développement durable de la zone océan indien (préservation de l'écosystème)
Axe III et IV : Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien	OT 3: Renforcer la compétitivité des PME	Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI (volet TF) de la zone OI (volet TN)	Développement de l'espace d'échanges économiques de la zone OI * Agro-nutrition * Tourisme
Axe V et VI: Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique et à la prévention et à la gestion des risques	OT 5: Adaptation aux changements climatiques et prévention gestion des risques	Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI (volet TF) de la zone OI (volet TN)	Renforcement des capacités de réponse aux risques naturels et au changement climatique * Échanges dans le domaine de la météo
Axe VII et VIII : Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone Océan Indien	OT 6: Protection et utilisation rationnelle des ressources	Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI (volet TF) de la zone OI (volet TN)	Préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel dans l'océan Indien * amélioration des connaissances du patrimoine culturel et valorisation notamment pour le développement du tourisme * appui technique aux projets de conservation et valorisation du patrimoine culturel Valorisation et préservation de l'environnement et de la biodiversité dans la zone Océan Indien. * gestion durable commune des milieux naturels de l'océan Indien * amélioration des connaissances et renforcement des capacités
Axe IX et X : Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / TF	OT 10: Investir dans l'éducation, les compétences et la formation	- Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience (volet TF) de la zone OI (volet TN)	Développement de formations initiales, professionnelles et supérieures d'excellence dans l'océan Indien (tourisme) Mobilité et échanges académiques et professionnels, favorisant le codéveloppement de compétences (agriculture, développement durable, culture) Développement des actions de volontaire de solidarité internationale Actions de coopération régionale en matière de formation professionnelle dans le domaine de la santé



**LE PROGRAMME
INTERREG UN
TREMLIN POUR
L'EXPORT ET POUR
L'EMPLOI DES
REUNIONNAIS**



LE PROGRAMME INTERREG

UN TREMLIN POUR L'EMPLOI DES REUNIONNAIS

Le programme Interreg océan Indien soutient de jeunes diplômés en permettant d'avoir une première expérience professionnelle à l'étranger.

Ce soutien permet de renforcer l'employabilité des jeunes réunionnais, en améliorant leurs compétences et leurs expériences professionnelles.

Un montant total de 4,7 M€ engagé depuis 2016 (soit 12% des montants déjà engagés sur le programme Interreg V océan Indien), à travers 3 dispositifs :

dispositifs	Montant total Interreg	Montant UE	Montant Région	Montant Département
VSI	3 859 328,00	3 246 045,60	570 994,40	42 288,00
CUI	626 718,00	532 710,30		
VIE	249 535,08	216 484,39	33 050,69	0,00
TOTAL	4 735 581,08	3 995 240,29	604 045,09	136 295,70

> LE DISPOSITIF DE VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONAL (VSI), PORTÉ PAR L'ASSOCIATION FRANCE VOLONTAIRES.

Il s'agit de mettre à disposition de structures étrangères (publiques : ministères, communes, établissement de recherche,...et privées : associations) des jeunes diplômés réunionnais pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois (soit 3 ans maximum au total). La demande doit être faite par la structure étrangère. Les jeunes sont en contrat avec l'association France Volontaires, qui s'occupe du recrutement et du suivi des volontaires.

84 jeunes réunionnais ont bénéficié de ce programme de 2016 à 2018. La plupart des jeunes restent en poste 2 ou 3 ans.

Une étude réalisée par France Volontaires en 2016 indique que 80 % des anciens volontaires trouvent ensuite rapidement un emploi, à La Réunion, dans l'Hexagone ou à l'étranger.

> LE DISPOSITIF DE MOBILITÉ ET INSERTION PORTÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL (CUI).

Il s'adresse à des jeunes en situation de recherche d'emploi et bénéficiaires du RSA, mis à la disposition de structures étrangères, surtout dans le domaine de la francophonie (Alliances françaises, écoles, associations,...).

Les jeunes sont en contrat pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois (soit 2 ans maximum au total). 45 jeunes réunionnais ont bénéficié de ce programme de 2016 à 2018.

> LE DISPOSITIF DE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISES (VIE) PORTÉ PAR DES ASSOCIATIONS DE DROIT FRANÇAIS, QUI SOUHAITENT DISPOSER D'UN RELAIS DANS DES PAYS ÉTRANGERS.

Les jeunes sont en contrat avec une association française, pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois (soit 2 ans maximum au total). 3 postes sont cofinancés par le programme Interreg V océan Indien depuis 2017 (Association Club Export et Association des Ports des Iles de l'océan Indien).





LE PROGRAMME INTERREG UN TREMLIN POUR L'EMPLOI DES REUNIONNAIS

Le programme Interreg soutient des actions de formation afin de mieux préparer les jeunes réunionnais à exercer des emplois porteurs, y compris à l'international. Plusieurs actions peuvent être citées comme contribuant à cet objectif :

	Montant total Interreg	Montant UE	Montant Région	Montant Département
Lycées agricoles	580 865,12	493 735,35	87 129,77	0,00
Collèges et lycées	65 015,00	55 262,75	4 276,50	5 475,75
TOTAL	645 880,12	548 998,10	91 406,27	5 475,75

> LES ACTIONS DE FORMATIONS DES LYCÉES AGRICOLES DE SAINT-JOSEPH ET DE SAINT-PAUL.

Ces actions permettent à de jeunes réunionnais étudiants en BTS agricoles d'effectuer des stages et des séjours d'études, dans le cadre de leur cursus de formation, dans des établissements agricoles des pays de la zone.

> LES ÉCHANGES ENTRE ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ (COLLÈGES, LYCÉES).

Il s'agit de permettre des séjours d'élèves réunionnais dans des pays de la zone et l'accueil des élèves des établissements partenaires à La Réunion, dans le cadre de projets pédagogiques :

*2 collèges sont actuellement engagés dans des échanges avec des établissements seychellois (Collège Jean Albany de la Possession et collège Amiral Bouvet de Saint Benoît) avec des projets pédagogiques sur l'anglais, le créole et le développement durable.

* Le lycée Moulin Joli est engagé dans un échange avec Maurice. Un échange est en cours de préparation entre le lycée Lislet Geofroy et l'Inde. Avec une communication renforcée auprès des établissements scolaires, ce dispositif devrait prendre de l'ampleur sur la deuxième partie du programme Interreg océan Indien.





**RAPPEL :
QU'EST CE QUE
LE PROGRAMME
INTERREG V OI
2014-2020 ?**



EN BREF : QU'EST CE QUE LE PROGRAMME INTERREG V OI 2014-2020 ?

UN OUTIL DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Le programme INTERREG V Océan Indien, est un outil de la coopération régionale entre La Réunion et les pays de la zone océan Indien.

Le programme INTERREG V océan Indien est la 3ème génération de Programme de Coopération Territoriale Européenne intervenant à La Réunion.

Doté de 63,2 M€, ce programme est important au sein du programme INTERREG V 2014-2020, au niveau de l'enveloppe mais aussi du périmètre géographique.

Le programme est concentré autour de 5 objectifs thématiques et est composé de 10 axes et de 2 volets :

→ Le volet transfrontalier de 41,4M€ concerne la coopération entre La Réunion et les pays de la COI (Maurice, Madagascar, Seychelles, Union des Comores).

→ Le volet transnational de 21,8 M€, concerne la coopération entre La Réunion, Mayotte, et les pays de la zone OI (Pays de la COI + Kenya, Tanzanie, Mozambique, Maldives, Australie, Inde et les TAAF).

Pour la période 2014-2020, la réglementation européenne a instauré de nouvelles orientations pour la coopération territoriale :

Une responsabilité renforcée du Conseil Régional : la Région est autorité de gestion du programme INTERREG V océan Indien 2014-2020. Son rôle est prépondérant dans les actions de mise en place du programme et dans sa gestion. Chargée de la bonne mise en œuvre du programme, la Région est financièrement responsable de la bonne utilisation des fonds.

Une concentration autour d'un nombre limité d'objectifs thématiques: 80% des enveloppes doivent être concentrés sur 4 objectifs thématiques (OT). La Réunion et Mayotte sur le volet transnational, ont opté pour retenir 5 OT en prenant en compte les priorités de développement de ces territoires, et les stratégies des organisations régionales :

→ **Les actions qui visent à accroître le potentiel international de la recherche et de l'innovation** (par le soutien de nouveaux projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées dans la zone OI ou par l'augmentation de la capacité humaine ou matérielle des organismes de recherche de la zone.) 45% de l'enveloppe.

→ **Les actions pour soutenir l'internationalisation des économies en particulier de La Réunion**, notamment par des projets

conjointes de mise en réseau des acteurs, d'accompagnement juridique et relationnel des entreprises (antennes) ou le renforcement de leurs capacités par les ressources humaines (VIE). Outre des actions de développement économique générales, certaines mesures visent des domaines spécifiques, comme le tourisme, l'économie rurale ou l'économie bleue. 19% de l'enveloppe.

→ **Les actions soutenant les projets de formation ou de mobilité afin d'élever le niveau de compétences collectives et favoriser l'insertion professionnelle**, avec pour objectif final d'élaborer une plateforme de mobilité à l'international de type « ERASMUS OI ». Le dispositif «Volontaires à Solidarité Internationale»

→ **Les actions permettant la prévention et la gestion des risques naturels**, ainsi que l'adaptation au changement climatique, comme le dispositif de la Protection Civile, ou la surveillance des pollutions maritimes. Environ 11% de l'enveloppe.

→ **Les actions** qui visent à la protection et la valorisation du patrimoine culturel et naturel de la zone Océan Indien. Environ 6% de l'enveloppe.



La programmation des fonds FEDER a débuté en juillet 2016.

Depuis, le programme Interreg V OI connaît un rythme de programmation et de certification dynamique.

Fin 2018
le taux de programmation était de

44%

et le programme connaît toujours une dynamique positive. La certification, fin 2018 représentait 10 % de la maquette.

Soit **6,6 M€ d'U.E.**